

**Communiqué de presse**

**L’université de Bordeaux et le FIPHFP signent une convention sur le handicap**

Bordeaux, le 21 mars 2022

L’université de Bordeaux et le Fonds pour l’insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP), acteur essentiel de la politique handicap dans la Fonction publique, ont signé une convention en faveur de l’insertion professionnelle et du maintien dans l’emploi des personnels en situation de handicap, en cohérence avec les ambitions affichées par l’université de Bordeaux en matière d’inclusion.

«*Une société inclusive est une société qui s’adapte pour défendre un faire ensemble dans la diversité et la richesse de tous les individus. Il est dans l’intérêt de tous de la construire, pour nous et les générations futures. C’est pour contribuer à cet élan qu’au quotidien, le FIPHFP poursuit son travail de sensibilisation, d’information et de pédagogie.*» Sophie BRODIEZ, secrétaire générale du FIPHFP.

Avec l’appui du Fonds, l’université de Bordeaux souhaite ainsi accélérer et intensifier la mise en œuvre de sa politique handicap, en particulier pour favoriser le recrutement, le maintien dans l'emploi et la promotion des agents en situation de handicap.

Concrètement, la convention permettra de faciliter le recrutement et l'accueil d’apprentis et de stagiaires. Pensée pour toute la communauté universitaire, elle contribuera également à lancer de nouvelles actions d’information et de sensibilisation autour des enjeux du handicap, à renforcer la communication existante grâce à la structuration d’un réseau d’ambassadeurs de proximité, à formaliser et à rendre plus visible l’offre de formation spécifique à destination du personnel. Elle permettra enfin d'améliorer l'accessibilité des services numériques et d’orienter les achats de l’université vers des structures issues du secteur protégé et adapté.

Cette convention fait partie intégrante de la dynamique engagée au sein de l’université de Bordeaux, notamment au regard des objectifs fixés par son second schéma directeur du handicap (SDH, 2021-2026), dont l'axe 8 est dédié à l’emploi et l’accompagnement des personnes en situation de handicap.

**«***Cette convention permet de valoriser davantage la structuration de la politique du handicap tant au sein de notre établissement qu'à l'extérieur, en consolidant et rendant plus visibles nos partenariats au bénéfice de l'inclusion des personnes en situation de handicap.***»** Eric DUGAS, chargé de mission handicap à l’université de Bordeaux.

**A propos du FIPHFP**

Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place fin 2006, le FIPHFP, Fonds pour l’insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique, finance les actions de recrutement, de maintien dans l’emploi, de formation et d’accessibilité des personnes en situation de handicap dans les trois fonctions publiques (ministères, villes, conseils départementaux et régionaux, hôpitaux...). Il intervient sur l’ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l’intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre du programme accessibilité. Depuis sa création, le taux d’emploi est passé de 3,74 % en 2006 à 5,83 % en 2019.

Le FIPHFP est un établissement public national dirigé par Marc DESJARDINS : « il est placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la Fonction publique de l’État, de la Fonction publique territoriale, de la Fonction publique hospitalière et du budget » (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

**A Propos de l’université de Bordeaux**

Héritière d’une histoire longue de près de six siècles, l’université de Bordeaux est une université de recherche multidisciplinaire et internationale. Avec près de 54 000 étudiants, 6000 personnels dont près de 3200 enseignants-chercheurs et chercheurs, elle est un acteur majeur du territoire néo-aquitain et l’une des plus grandes universités françaises, reconnue pour l’excellence de sa recherche, la qualité de ses diplômes, du BUT au doctorat, et sa capacité d’innovation.

**A propos de La Banque des Territoires**

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d’entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s’adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu’aux métropoles, avec l’ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 35 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d’être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d’eux. Elle accompagne les grandes mutations en cours notamment celles dans les territoires, à ce titre elle se mobilise pour une plus grande inclusion, notamment celle en faveur de personnes en situation de handicap, conjointement à l’action du FIPHFP dont elle assure la gestion.

Pour des territoires plus attractifs, inclusifs, durables et connectés.

[www.banquedesterritoires.fr](http://www.banquedesterritoires.fr)

**CONTACTS PRESSE**

Université de Bordeaux - Blandine Laccassagne – 06 46 45 76 56 – blandine.laccassagne@u-bordeaux.fr

FIPHFP – Léa Valleix – 06 30 69 50 16 – lea.valleix@tbwa-corporate.com